



« Retour-flash » sur l'enquête CIC 2015 en académies



Sommaire

INTRODUCTION	3
1. RAPPEL SUR LA MISE EN PLACE D'UN « SOCLE CIC »	4
A. CONTEXTE	4
B. RAPPEL : DEFINITION ET COMPOSANTES DU « SOCLE CIC »	4
2. DETAIL DU PERIMETRE DES REPONSES A L'ENQUETE CIC VIA G2P	5
3. POINT D'ETAPE SUR LA FEUILLE DE ROUTE ACADEMIQUE 2014-2016 (CIBLE : MAI 2015).....	6
4. POINT D'ETAPE SUR LE NIVEAU D'ATTEINTE DU « SOCLE CIC » (CIBLE : SEPT. 2015).....	7
5. ANALYSE DU DEPLOIEMENT DES AMR CLES	8
A. TAUX DE DEPLOIEMENT DECLARES POUR LES AMR-CLES HT2 PAR REFERENTIEL	9
B. TAUX DE DEPLOIEMENT DECLARES POUR LES AMR-CLES T2 PAR REFERENTIEL.....	10
C. TAUX DE DEPLOIEMENT DECLARES POUR LES AMR-CLES T2 PAR POPULATION	11
D. TOP-FLOP DES 5 AMR CLES LES MOINS DEPLOYEES SUR LE PERIMETRE « HORS REMUNERATIONS » (HT2).....	12
E. TOP-FLOP DES 5 AMR CLES LES MOINS DEPLOYEES SUR LE PERIMETRE « REMUNERATIONS » (T2).....	13
F. AUTRES ELEMENTS D'USAGE DE G2P RELATIFS AU DEPLOIEMENT DES AMR CLES	14
6. RETOUR SUR QUELQUES PRATIQUES ACADEMIQUES OBSERVEES SUR G2P	15
ANNEXES	16
A. PERIMETRE DE DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE MINISTERIEL	16
✓ REFERENTIELS DE CIC SUR LES « REMUNERATIONS » (T2).....	16
✓ REFERENTIELS DE CIC « HORS REMUNERATIONS » (HT2).....	16
B. ANALYSE DU DEPLOIEMENT DES AMR NON CLES (HORS ACADEMIES « NON CONCERNEES »)	17
✓ TAUX DE DEPLOIEMENT DECLARES POUR LES AMR NON CLES HT2 PAR REFERENTIEL.....	18
✓ TAUX DE DEPLOIEMENT DECLARES POUR LES AMR NON CLES T2 PAR REFERENTIEL	19
C. SYNTHESE SUR L'ENQUETE CIC MENEES AUPRES DES CROUS PAR LE CNOUS (COURRIEL DU 13 MAI 2015)	20

INTRODUCTION

Comme chaque année, la direction des affaires financières (DAF) a mené la campagne sur le déploiement du contrôle interne comptable (CIC) en académie. La nouveauté en 2015 réside dans l'usage par les académies de l'outil de pilotage G2P, déployé à l'ensemble du réseau depuis janvier. Ainsi, la remontée d'information des services déconcentrés vers le ministère et la consolidation des données recueillies transite, pour la première fois, par G2P.

Conduite et pilotée par le département du contrôle interne comptable et des systèmes d'informations financiers (DCISIF), l'enquête CIC 2015 porte notamment sur la mise en œuvre d'activités de maîtrise de risque (AMR) définies comme « clés » au sein des référentiels ministériels de CIC diffusé au réseau académique ainsi que sur le renforcement d'un « environnement de contrôle ». Commune aux référentiels de rémunérations (titre 2) et hors rémunération (hors titre 2), elle est le fruit d'une collaboration avec le bureau des rémunérations (DAF C3), associé à la remontée des résultats.

La remontée d'enquête du 15 mai 2015 poursuivait deux objectifs : d'une part, faire un point d'étape visant à objectiver la phase de prise en main de l'outil G2P ; d'autre part, évaluer le niveau de maturité du CIC en académie. Le premier objectif a été atteint de manière satisfaisante. Le degré de familiarisation des référents académiques de CIC - détenteurs d'une licence - avec l'ergonomie de G2P a effectivement pu être évalué. En revanche, le second objectif poursuivi n'a été que partiellement atteint, notamment en raison de quelques cas particuliers. L'appréciation du niveau global de maturité du CIC en académie – et plus spécifiquement de l'atteinte du « socle CIC 2015 » - fera l'objet d'une nouvelle étude au 7 septembre prochain (décision du comité de pilotage CIC-CIB du 2 avril 2015).

A noter que ce premier rapport d'enquête « flash » vise à rendre compte des données « brutes » obtenues. L'équipe du DCISIF tient à remercier toutes les académies pour leurs investissements nombreux et pour la qualité leurs apports dans l'outil G2P. Il convient néanmoins d'observer que les moyennes statistiques de ce mois de mai sont biaisées, en raison de quelques cas particuliers :

- des retours manifestement partiels de six académies ;
- de l'absence de retour de deux académies des DOM COM qui n'ont pu saisir les données dans G2P ;
- de la spécificité et de la richesse d'un projet académique métropolitain n'ayant pu être intégré à la base en raison de son architecture très évoluée, nécessitant un retraitement et une analyse approfondie¹.

En outre, G2P a connu quelques heures de coupure ayant pu perturber le travail de saisie dans l'outil de certaines académies. Nous tenons à vous présenter toutes nos excuses pour la gêne occasionnée et tenterons d'éviter cet écueil à l'avenir.

Certaines données incohérentes ont pu faire l'objet de « correction » par le DCISIF, afin d'harmoniser la base de données. Une sollicitation des acteurs sera effectuée au cas par cas pour résoudre certains problèmes d'incompréhensions des questions de l'enquête.

Les commentaires, comptes rendus d'évaluation et documents associés aux taux d'avancement déclarés dans G2P feront l'objet d'une analyse approfondie au sein du bilan de l'enquête CIC 2015. Leur mise en ligne a été particulièrement appréciée et constitue une base de données très précieuse.

¹ Les résultats de ce projet seront intégrés au bilan de l'enquête CIC 2015 du mois de septembre prochain.

1. Rappel sur la mise en place d'un « socle CIC »

a. Contexte

Un nouveau plan d'action ministériel (PAM), pour la période 2014-2016, a été² diffusé aux académies par la lettre du 23 octobre 2014. Construit conformément aux lignes directrices validées par le comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR) ministériel du 16 juillet 2014 et comporte cinq volets :

- volet « contrôle interne comptable – Etat » et son annexe, le « Bilan CIC 2013-2014 » ;
- volet « contrôle interne budgétaire – Etat » ;
- volet « systèmes d'information financiers ministériels » ;
- volet « maîtrise des risques comptables et financiers – EPLE » ;
- volet « contrôle interne comptable et budgétaire des opérateurs ».

Ce document a été rédigé en associant les services concernés de l'administration centrale et des représentants des académies et des opérateurs, sous la coordination du département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers (DCISIF) de la direction des affaires financières.

Dès la diffusion du PAM 2014-2016, une feuille de route académique annuelle a été adressée aux académies. Pour la période octobre 2014 - septembre 2015, cette dernière dresse la liste des objectifs assignés aux services déconcentrés :

- **Au plus tard en mai 2015 :**
 - renforcer « l'environnement de contrôle » sur les rémunérations (titre 2) en réalisant une revue des habilitations aux SIRH ainsi qu'une revue des délégations de signature pour la « gestion administrative-paie » ;
 - réaliser un exercice d'échelle de maturité de gestion des risques (EMR) sur le processus « Bourses de l'enseignement supérieur » ainsi qu'au sein d'un service de « gestion administrative-paie » ;
- **Au plus tard en août 2015 :**
 - atteindre le « socle CIC³ » ;
 - accompagner les EPLE dans l'utilisation de l'outil rénové ODICé (Outil de Diagnostic Interne Comptable en établissement).

b. Rappel : définition et composantes du « socle CIC »

Cette cible minimale, nommée « **socle CIC** », correspond à la priorisation des éléments suivants au sein des instructions et des outils diffusés aux académies :

Organisation et pilotage du dispositif de CIC :	Des référents CIC (« promoteurs » et « techniques ») sont nommés. Leurs fonctions sont retracées dans leurs fiches de poste.
	Un organigramme du CIC en académie est constitué et/ou un texte organisant le pilotage du CIC existe.
	Un plan d'action CIC est établi et piloté par les référents CIC. Son suivi est assuré dans le cadre d'un comité traitant du CIC et des comptes rendus de ces comités sont établis.
Mise en œuvre des AMR clés et des enquêtes thématiques DAF-C3 :	Au sein des référentiels de CIC diffusés en 2012, 2013 et 2014, toutes les AMR clés à mettre en œuvre aux niveaux académique et départemental (ou au niveau des plateformes CHORUS pour le référentiel « CHORUS : fonctions transverses») doivent avoir été déployées.
	Les enquêtes CIC thématiques de 2015, pilotées par le bureau DAF-C3 (rémunérations), sont mises en œuvre.
Réponse à l'enquête CIC :	En l'espèce, avant le 15 mai 2015 .
Traçabilité du CIC :	Un « dossier permanent » unique du CIC est constitué et maintenu. Il comporte <i>a minima</i> : <ul style="list-style-type: none">▪ les documents d'organisation et de pilotage du CIC au niveau académique ;▪ les résultats des enquêtes annuelles.
	Il peut être utilement enrichi : <ul style="list-style-type: none">▪ du descriptif des actions de CIC mises en œuvre ;▪ des documents d'évaluation du CIC ;▪ de tout rapport ayant trait à la qualité comptable.
	Ce « dossier permanent » pourra être présenté le cas échéant à tout auditeur interne ou externe.

² Mis en ligne sur Pléiade, dans l'espace dédié au contrôle interne comptable, dans les rubriques « Structures et métiers » > « Gestion budgétaire, financière et comptable ».

³ Cf. définition dans la partie I/1.2

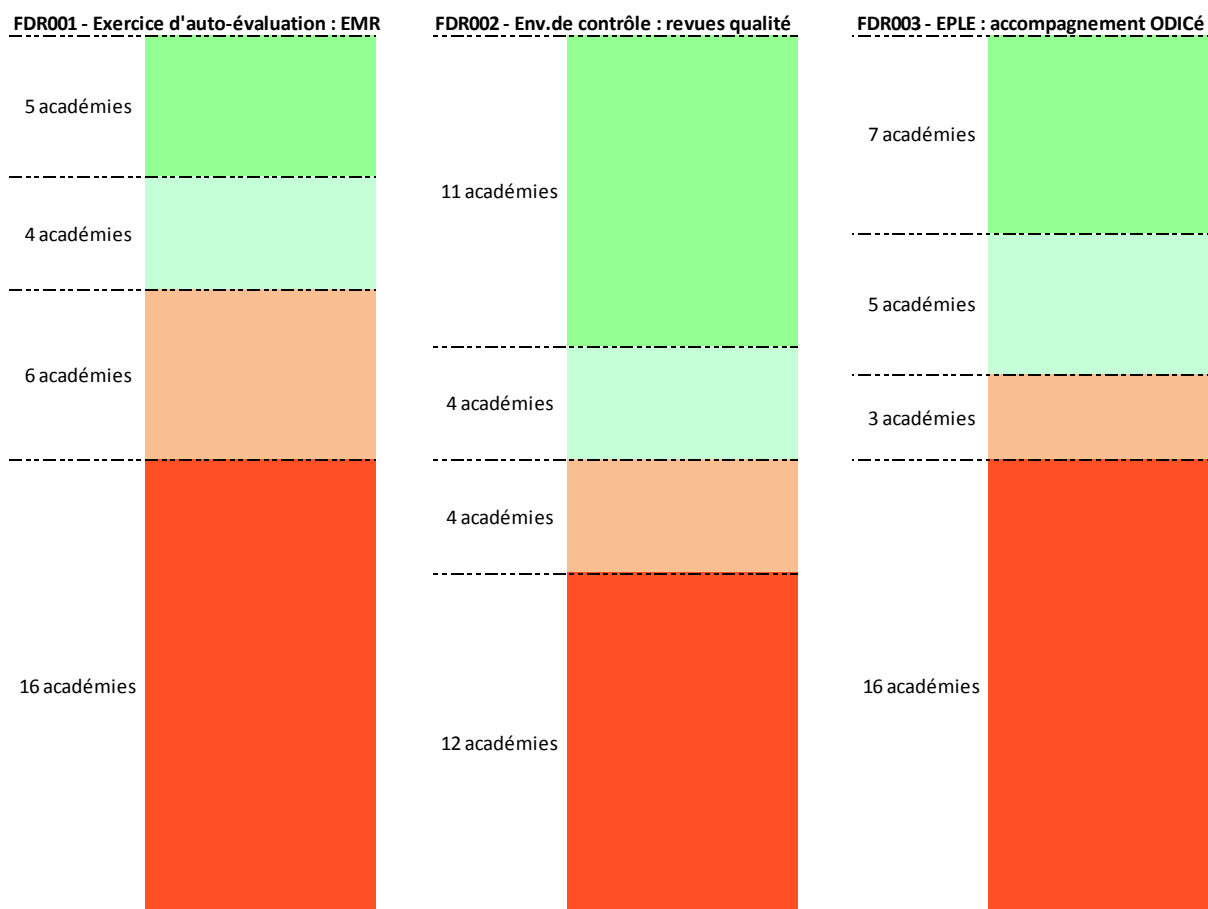
2. Détail du périmètre des réponses à l'enquête CIC via G2P

En date du 15 mai 2015, le taux d'usage⁴ de G2P est de 84% :

ACADEMIES	AMR « FEUILLE DE ROUTE »	AMR PROCESSUS « T2 »	AMR PROCESSUS « HT2 »
Aix-Marseille	✓	✓	✓
Amiens	✓	✓	✓
Besançon	✓	✓	✓
Bordeaux	✓	✓	✓
Caen	✓	✓	✓
Calédonie	✗	✗	✗
Clermont-Ferrand	✓	✓	✓
Corse	✓	✓	✓
Créteil	✓	✓	✓
Dijon	✓	✓	✓
Grenoble	✓	✓	✓
Guadeloupe	✗	✓	✓
Guyane	✓	✓	✓
La Réunion	✓	✓	✓
Lille	✓	✓	✓
Limoges	✓	✓	✓
Lyon	✓	✓	✓
Martinique	✓	✓	✓
Mayotte	✗	✓	✗
Montpellier	✓	✓	✓
Nancy-Metz	✓	✓	✓
Nantes	✗	✓	✓
Nice	✓	✗	✓
Orléans-tours	✓	✓	✓
Paris	✓	✓	✓
Poitiers	✓	✓	✓
Polynésie	✓	✗	✓
Reims	✓	✓	✓
Rennes	✓	✓	✓
Rouen	✗	✓	✗
Saint-Pierre et Miquelon	✗	✗	✗
Strasbourg	✓	✓	✓
Toulouse	✓	✓	✓
Versailles	✓	✓	✓
Wallis et Futuna	✗	✗	✗
TOTAL	28	30	30

⁴ Ce taux est une moyenne des trois grands volets de l'enquête CIC 2015, composés d'AMR (clés ou non clés) à réaliser : feuille de route, processus « T2 » et processus « HT2 ».

3. Point d'étape sur la feuille de route académique 2014-2016 (cible : mai 2015)



Ce graphique présente, par tranche de niveau d'avancement déclaré dans G2P, un classement académique. D'un point de vue macro, il apparaît qu'une dizaine d'académies semble avoir déjà atteint - ou se trouve en bon chemin pour atteindre d'ici la rentrée scolaire prochaine - l'objectif de mise en place des actions relative à « l'environnement de contrôle ». Malgré un résultat globalement mitigé et le constat qu'une vingtaine d'académies semble encore se situer dans les « zones orange à rouge », les résultats de l'enquête de septembre devraient nous permettre de mieux apprécier ces statistiques. Il s'agira ainsi de constater si ces chiffres étonnamment faibles auront découlé d'un temps d'ajustement nécessaire à la prise en main de l'outil ou bien s'ils traduisent le niveau de déploiement réel des actions liées à « l'environnement de contrôle » en académie à la rentrée 2015. Le DCISIF effectuera un petit sondage téléphonique au cas par cas, afin de pouvoir faire un point avec les référents pour les projets académiques présentant un taux nul ou particulièrement bas au niveau de ces actions.

Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

4. Point d'étape sur le niveau d'atteinte du « socle CIC » (cible : sept. 2015)

- ✓ Deux critères du « socle CIC » peuvent d'ores et déjà être chiffrés pour cet exercice 2014-2015 :

Critères du « socle CIC »	Taux d'atteinte	
	Mai 2015	Rappel : Mai 2014
Réponse aux enquêtes CIC thématiques (DAF C3) à date dans G2P	71%	90 %
Réponse à l'enquête CIC à date	84%	83 %

Ce tableau souligne la fragilité des statistiques de cette première enquête CIC 2015, à manier avec précaution relativement aux données consolidées de G2P. En effet, le taux moyen de réponse aux enquêtes thématiques apparaît à 71% dans l'outil alors que la totalité des informations recueillies pour ces enquêtes approxime en réalité les 100%. Il en est globalement de même pour le taux moyen de réponse à l'enquête CIC au 15 mai 2015, si l'on extrait les quelques cas de saisie partielle liée à la période d'apprentissage de l'outil et à la situation particulière de deux académies des DOM-COM.

- ✓ Pour les autres critères, le tableau ci-dessous indique le niveau moyen d'atteinte du « socle CIC » déclaré dans G2P par les académies au 15 mai 2015 :

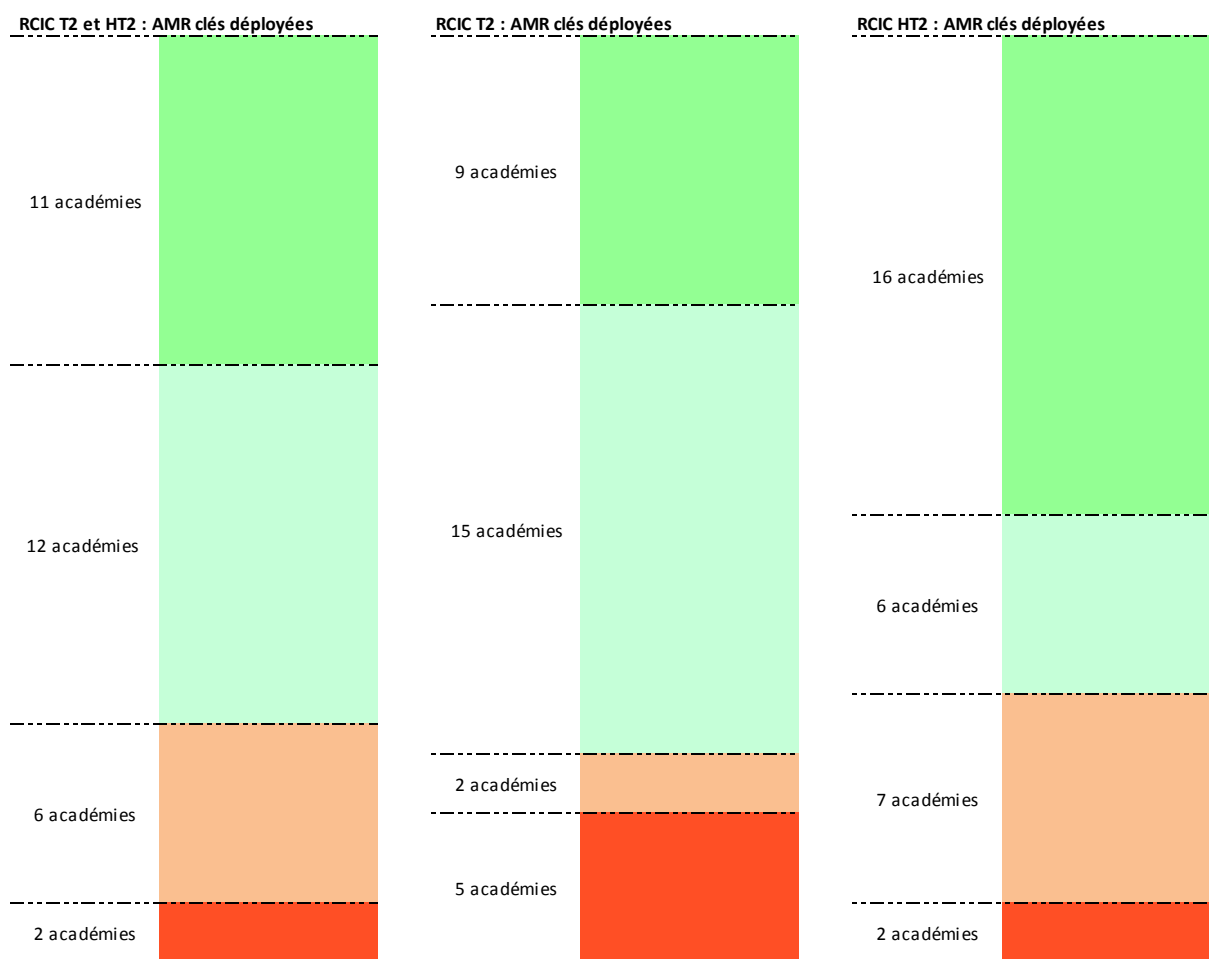
Critères du « socle CIC »	Taux d'atteinte	
	Mai 2015	Rappel : Mai 2014
Désignation de référents CIC	76%	100%
Existence d'un organigramme fonctionnel	78%	91%
Constitution d'un dossier permanent (Cf. note du 8/1/14)	60%	71%
Existence d'un plan d'actions	58%	66%
Déploiement effectif de toutes les AMR clés T2 ⁵	53%	58%
Déploiement effectif de toutes les AMR clés HT2 ⁶	62%	64%

Concernant les autres éléments du « socle CIC », le taux moyen d'avancement en académie apparaît plus bas que l'année précédente à la même période. Ce constat peut également être éclairé à l'aune de la saisie partielle - voire absente - d'une dizaine d'académies.

⁵ Cf. partie sur l'analyse du déploiement des AMR clés

⁶ *Ibid*

5. Analyse du déploiement des AMR clés



L'analyse du déploiement des AMR clés permet d'objectiver davantage le détachement d'un groupe d'académies se situant en « tête de peloton » avec un taux de déploiement des AMR clés qui se situent entre 71% et 95% pour approximativement un tiers d'entre elles :

- pour les référentiels « rémunérations » (T2), plus de 3/4 des académies se situent entre 40% et 100% ; 2 académies se situent au-dessus de 14% et 5 académies sont en dessous de 10% (dont les deux académies des DOM-COM n'ayant pu saisir dans G2P) ;
- pour les référentiels « hors rémunérations » (HT2), une quinzaine d'académies présente un très bon score au-dessus de 70% de taux de déploiement, 6 académies se situent au-dessus de 56% ; 7 sont au-dessus de 14% ; les académies dans la « zone rouge » représentant les cas particuliers des 2 académies des DOM COM.

Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

a. Taux de déploiement déclarés pour les AMR-clés HT2⁷ par référentiel

Volet "HT2"	Taux moyen de déploiement des AMR clés par référentiel			
	Pour les 10 premières académies ⁸	Pour les 20 premières académies ⁹	Pour l'ensemble des académies	
	Mai 2015			Rappel : Mai 2014
Référentiel relatif aux subventions aux établissements privés (forfait externat)	93%	82%	62%	63%
Référentiel relatif aux bourses de l'enseignement scolaire	89%	79%	64%	76%
Référentiel relatif aux frais de transports, déplacements, missions et réceptions	89%	82%	63%	72%
Référentiel relatif aux fonctions support CHORUS	89%	91%	73%	65%
Référentiel relatif aux bourses de l'enseignement supérieur	84%	64%	50%	43%
Référentiel relatif aux prestations d'action sociale	84%	82%	66%	58%
Référentiel relatif aux Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique	80%	71%	57%	45%
Référentiel relatif aux subventions aux établissements (hors forfait externat)	70%	69%	49%	46%
Moyenne générale	85%	78%	61%	59%

Une analyse plus fine du taux moyen de déploiement du CIC par référentiel ministériel permet de constater que :

- le taux moyen de déploiement des 10 « premières » académies se situe entre 70% et 93% ;
- le taux moyen de déploiement des 20 « premières » académies se situe entre 69% et 82% ;

Ceci révèle une tendance haussière par rapport à l'exercice antérieur, après extraction des quelques cas particuliers susmentionnés. La moyenne globale des 20 « premières » académies est de 78%, tandis que la moyenne générale de déploiement pour l'ensemble du réseau académique en mai 2014 était de 59%.

⁷ Pour rappel, il y a 34 AMR-clés à déployer sur le périmètre HT2 (Cf. Annexe)

⁸ Il s'agit là des 10 premières académies présentant le meilleur taux moyen de déploiement pour les AMR clés du hors titre 2 (Cf. graphique page 8)

⁹ Idem pour les 20 premières académies

b. Taux de déploiement déclarés pour les AMR-clés T2¹⁰ par référentiel

Volet "T2"	Taux moyen de déploiement des AMR clés par référentiel			
	Pour les 10 premières académies ¹¹	Pour les 20 premières académies ¹²	Pour l'ensemble des académies	
	Mai 2015			Rappel : Mai 2014
Référentiel relatif à la gestion du temps partiel	95%	81%	49%	61%
Référentiel relatif aux indemnités gérées dans les SIRH dans les services académiques	93%	82%	59%	63%
Référentiel relatif à l'affectation et à la prise en charge financière d'un lauréat de concours	92%	84%	64%	65%
Référentiel relatif à la prise en charge financière d'un agent	91%	82%	65%	65%
Référentiel relatif à la gestion de la nouvelle bonification indiciaire	81%	60%	42%	41%
Référentiel relatif à la gestion des congés de maladie ordinaire	76%	63%	45%	51%
Moyenne générale à périmètre constant	88%	75%	54%	58%
Référentiel relatif à la gestion du congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie	78%	64%	49%	
Moyenne générale	87%	74%	53%	58%

Sur le volet « T2 » l'observation reste la même, dans une plus forte mesure :

- les 10 « premières » académies se situent entre 76% et 95% de taux moyen de déploiement par référentiel ;
- les 20 « premières » académies se situent entre 63% et 81% de taux moyen de déploiement par référentiel.

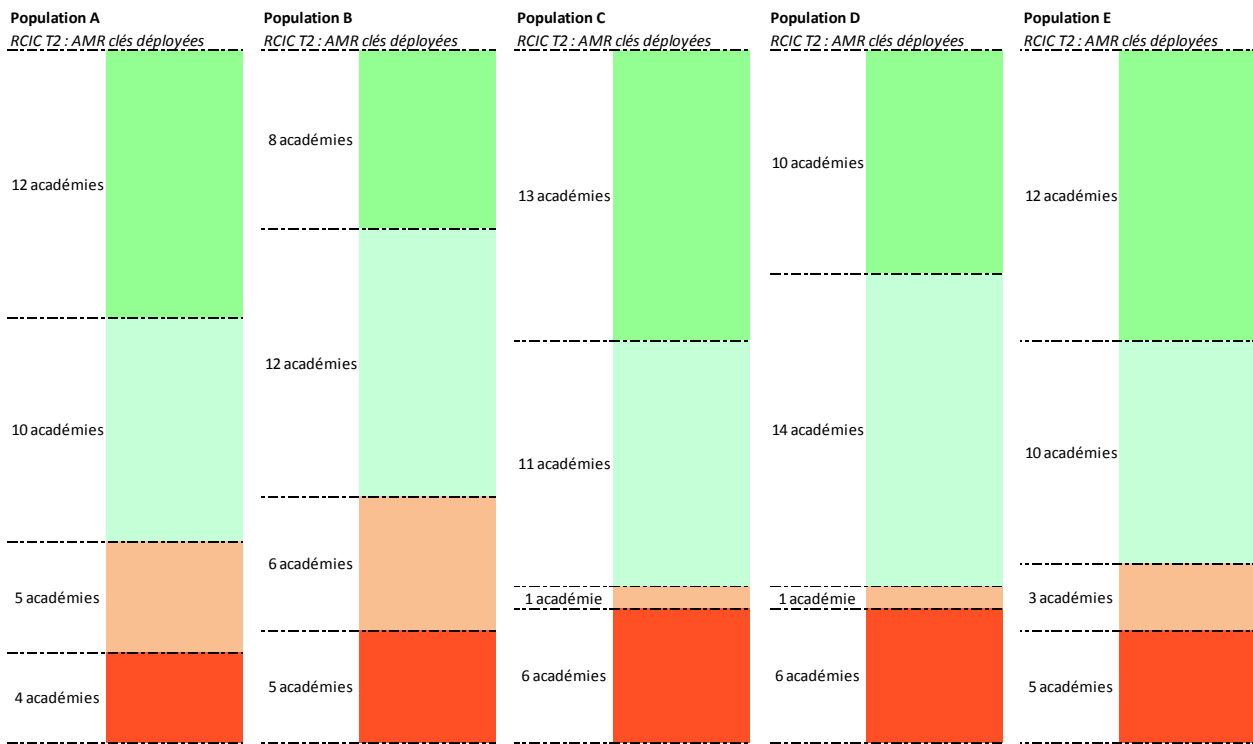
Après extraction des quelques cas particuliers dont il est fait mention en introduction, il est possible de constater une évolution globalement positive par rapport à l'exercice antérieur, à périmètre constant. La moyenne de déploiement, tous référentiels confondus, est de 75% pour les 20 « premières » académies ; tandis que le chiffre de l'an passé faisait état d'une moyenne générale à 58%.

¹⁰ Pour rappel, il y a 111 AMR à déployer sur le périmètre du titre 2

¹¹ Il s'agit là des 10 premières académies présentant le meilleur taux moyen de déploiement pour les AMR clés du titre 2 (Cf. graphique page 8)

¹² Idem pour les 20 premières académies

c. Taux de déploiement déclarés pour les AMR-clés T2 par population¹³



Il est possible d’observer que la grande majorité des académies a mis en place les AMR clés des processus de rémunérations. Les AMR relatives aux personnels enseignants du 1er degré privé (population B) semblent néanmoins plus difficiles à mettre en œuvre pour certaines académies.

Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

¹³ Population A = Personnel enseignant 1^{er} degré public
 Population B = Personnel enseignant 1^{er} degré privé
 Population C = Personnel enseignant 2nd degré public
 Population D = Personnel enseignant 2nd degré privé
 Population E = Personnels non enseignants

d. Top-Flop des 5 AMR clés les moins déployées sur le périmètre « hors rémunérations » (HT2)

Référentiel de CIC	Code AMR	Libellé AMR	Taux moyen	Nb. académies à 100%
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	HFE005	Réaliser et formaliser une revue annuelle des écarts par établissement mutualisateur entre les ETP issus du logiciel de la paie et les ETP extraits d'EPP, et communiquer les résultats aux établissements.	40,65%	10
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	HFE004	Envoyer mensuellement aux établissements mutualisateurs une extraction du nombre d'ETP issue de l'application EPP, afin de leur permettre l'analyse des écarts.	44,50%	9
Bourses de l'enseignement supérieur	SUP007	(contrôle de supervision) Réaliser une revue aléatoire sur un échantillon représentatif : - de compte rendu de traitement des recours gracieux et hiérarchiques traités, - de dossiers pris en compte hors délai (après la fermeture du serveur) afin de s'assurer que les recours ont bien été approuvés par le recteur si nécessaire, conformément à la réglementation. Cette revue doit être documentée (PV) et se fonde sur un échantillon constitué ainsi : - si moins de 50 recours/dossier => échantillon de 5 dossiers - si nombre de recours/dossiers compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 recours/dossiers => échantillon de 30 dossiers	48,97%	12
Bourses de l'enseignement supérieur	SUP008	Intégrer dans les notes de rentrée diffusées aux établissements d'enseignement supérieur : - un rappel sur la communication des confirmations d'inscription auprès du CROUS afin de permettre le paiement de la bourse (s'appuyer sur la généralisation du module internet SCOLA) - une instruction sur la communication systématique des listes d'assiduité et de dispenses aux CROUS	49,97%	12
Bourses de l'enseignement supérieur	SUP026	Organiser au moins deux réunions par an entre référents CIC académiques et CROUS pour échanger sur le niveau de déploiement du CIC et plus spécifiquement sur le niveau de mise en œuvre du présent référentiel de contrôle interne comptable. Cette réunion peut utilement être élargie aux autres acteurs du processus (en particulier les acteurs internes du rectorat, la DRFIP, les EPSCP). Un compte-rendu de la réunion est formalisé.	50,32%	10

Ce tableau des 5 AMR clés les moins déployées par les académies permet de questionner la pertinence de la formulation – voire du fondement ou encore de l'outillage - pour l'appropriation de certaines d'entre elles, notamment pour le référentiel « Subventions aux établissements (hors forfait d'externat) ». Concernant les CROUS, la remontée d'information entre les académies et le CNOUS apparaît relativement dissemblable, au regard des résultats de l'enquête présentés en annexe C.

e. Top-flop des 5 AMR clés les moins déployées sur le périmètre « rémunérations » (T2)

Référentiel de CIC	Code AMR	Libellé AMR	Taux moyen	Nb. académies à 100%
Nouvelle bonification indiciaire	NBI003	Réaliser et formaliser une revue annuelle portant sur les intérimis sur un échantillon de cas sélectionnés (au hasard) au sein des populations concernées par les congés longue maladie (suppléance longue), les congés de formation et congés longue durée sur la base des règles d'échantillonnage ci-dessous : - moins de 50 cas => échantillon de 5 dossiers - si nombre de cas compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 cas => échantillon de 25 dossiers	27,21%	2
Nouvelle bonification indiciaire	NBI004	Mettre à disposition une requête permettant d'identifier les attributions de NBI en cas de service partagé	33,63%	6
Nouvelle bonification indiciaire	NBI001	S'assurer que tous les nouveaux gestionnaires ont bien reçu une formation sur les règles d'attribution de la NBI	38,74%	6
Congé maladie ordinaire	CMO003	Réaliser une revue mensuelle des agents en congé maladie ordinaire visant à : - identifier les agents en CMO depuis plus de six mois en attente de décision pour bloquer le passage au plein traitement (indicateur de suivi de gestion AGDIS n° 1416, édition collective par le mot clé AIG); - identifier les agents dont le CMO s'étend (ou peut raisonnablement s'étendre) au-delà de six mois pour anticiper les saisines du comité médical.	40,25%	1
Congé maladie ordinaire	CMO002	Proposer une formation sur les règles et modalités de saisie de congés maladie aux : - aux chefs d'établissements (premier et second degré), - aux circonscriptions (pour le premier degré), - aux cellules de remplacement.	42,37%	3

Il ressort qu'au sein du référentiel « nouvelle bonification indiciaire », trois AMR clés semblent réalisées avec difficulté. Ce résultat peut sans doute être mis en relation avec le fait que la circulaire de 2013, réglant cette indemnité, doit être revue par l'administration centrale pour faire l'objet d'une évolution prochaine. Concernant le référentiel « congé maladie ordinaire », il conviendra d'interroger les académies concernées pour analyser la source des difficultés rencontrées.

f. Autres éléments d'usage de G2P relatifs au déploiement des AMR clés

Processus	Nombre de comptes rendus d'évaluation déposés	Nombre de documents téléchargés
Feuille de route 2014-2016	24	155
Hors rémunérations (HT2)	164	265
Rémunération (T2)	342	491

Outre la fonctionnalité de saisie des taux d'avancement dans G2P, l'application permet également de déposer des « comptes rendus d'évaluation¹⁴ » et de télécharger des documents probants pour chaque AMR. Les chiffres ci-dessus font la lumière sur le fait que ces deux fonctionnalités ont déjà été utilisées par la plupart des académies au 15 mai 2015. Divers éléments de justification, liés au déploiement des activités de maîtrise de risques (AMR) clés, ont ainsi pu être apportés : 13 académies ont déposé des comptes rendus d'évaluation et 25 académies ont téléchargé des documents probants.

¹⁴ Fonctionnalité permettant de rendre compte de la méthodologie empruntée par les académies pour chiffrer leur taux d'avancement déclaré dans G2P.

6. Retour sur quelques pratiques académiques observées sur G2P

Trois académies ont respectivement téléchargé 207, 146 et 127 documents probants, justifiant la réalisation des AMR clés du « socle CIC 2015 ».

Au moins deux académies ont choisi de centraliser, au niveau du référent technique de CIC, la validation des AMR à « solder¹⁵ » dans l'outil. Sur le fondement de la remise d'un document probant par les services métiers, le référent technique est le seul à détenir le droit de faire passer une AMR à 100%.

Trois académies indiquent avoir quasiment atteint le « socle CIC 2015 » pour la partie relative aux AMR clés des processus « hors rémunérations ». Par ailleurs, le niveau d'atteinte déclaré par deux d'entre elles, pour les AMR non clés du hors titre 2, est respectivement de 99% et 93%.

Une académie a fait de la version ministérielle de l'EMR un de ses outils phares pour évaluer chaque processus couvert par les référentiels de CIC. Les référents académiques de CIC ont téléchargé dans G2P l'ensemble des fichiers afférents à ces évaluations, au niveau de la feuille de route académique.

Une académie a choisi de centraliser la saisie dans G2P au niveau du référent promoteur adjoint. Dans cette perspective, des entretiens avec les services académiques concernés et l'ensemble des informations recueillies ont été saisies par ce dernier, quelques jours avant l'échéance du 15 mai. Le projet G2P de cette académie est ainsi passé de 0% à plus de 90% en quelques heures seulement.

Une académie, expérimentatrice de l'outil G2P à ses prémices, a fait en sorte d'agencer son projet G2P de telle manière qu'il coïncide au plus près de la réalité opérationnelle du CIC au sein de son organisation. L'architecture de son projet G2P, aujourd'hui très évoluée, ne nous a malheureusement pas permis d'intégrer ses données dans la base de l'enquête au 15 mai 2015. Néanmoins très avancée sur les sujets du CIC, cette académie a su démontrer toute son implication et sa volonté de s'approprier G2P, pour en faire un outil de pilotage sur mesure. Le DCISIF tient à saluer, tout particulièrement, ce gros effort d'investissement qui ne manquera pas de faire l'objet d'une intégration pour la prochaine enquête de septembre.

Une académie a atteint le « socle CIC 2015 » pour la partie relative aux AMR clés des processus de rémunérations. Elle « score », en outre, à 94% de taux de déploiement pour les AMR non clés sur le titre 2.

... et toutes les autres que nous continuons encore à découvrir

¹⁵ « Solder une AMR » = la faire passer à 100%

ANNEXES

a. Périmètre de déploiement du contrôle interne ministériel

✓ Référentiels de CIC sur les « rémunérations » (T2)

Référentiel	Population	1er degré public		1er degré privé		2nd degré public		2nd degré privé		Personnels non-enseignants	
		Nombre d'AMR	Dont clés	Nombre d'AMR	Dont clés	Nombre d'AMR	Dont clés	Nombre d'AMR	Dont clés	Nombre d'AMR	Dont clés
Absence de service fait		4	0	4	0	4	0	4	0	4	0
Affectation et prise en charge lauréat concours		10	4	10	4	11	4	11	4	9	4
Congé maladie ordinaire (CMO)		10	6	9	5	9	5	9	5	9	5
Gestion du CLM, CLD et CGM		8	1	8	1	8	1	8	1	8	1
Gestion du temps partiel		7	2	7	2	10	2	10	2	7	2
Heures supplémentaires saisies en établissement		0	0	0	0	10	0	11	0	0	0
Indemnités (hors ASIE et STS)		9	2	9	2	9	2	9	2	8	2
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)		7	5	7	5	7	5	7	5	7	5
Prise en charge d'un agent		9	3	9	3	9	3	9	3	9	3
Supplément familial de traitement		4	0	4	0	4	0	4	0	4	0
TOTAL		68	23	67	22	81	22	82	22	65	22

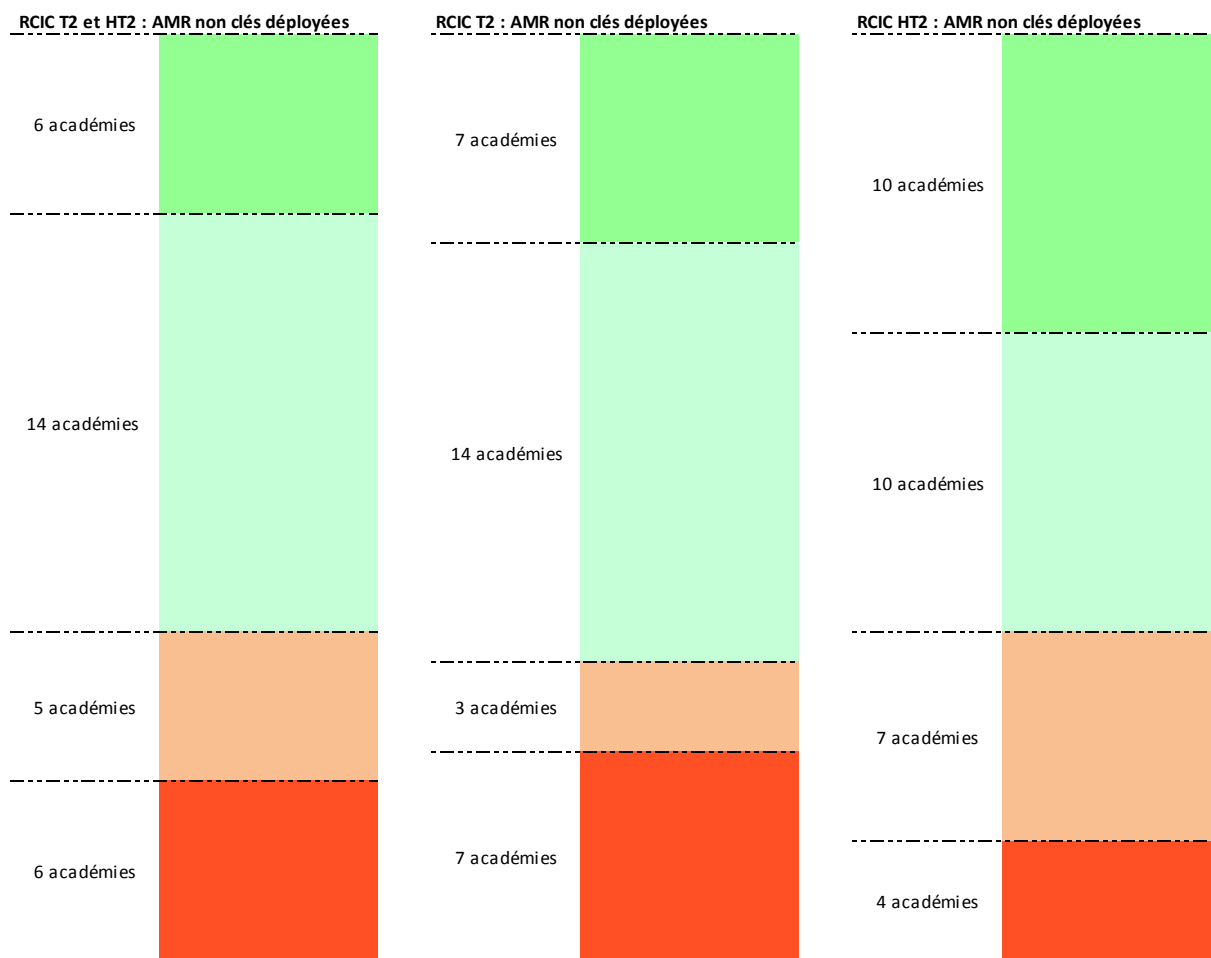
Au total, 363 AMR à déployer au sein des référentiels du périmètre lié aux rémunérations (T2), toutes populations confondues, dont 111 d'entre elles sont considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de la démarche de CIC en académies.

✓ Référentiels de CIC « hors rémunérations » (HT2)

Référentiels	Nombre d'AMR	dont	
		clés	non clés
Bourses de l'enseignement scolaire	14	8	6
Bourses de l'enseignement supérieur	4	4	0
Chorus : Fonctions support	12	5	7
Commande publique	7	0	7
Forfait d'externat	7	4	3
Prestations d'action sociale	6	3	3
Recettes étrangères à l'impôt et au Domaine/Fonds de concours	4	1	3
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	9	3	6
Transports, Déplacements, Missions, Réceptions	10	6	4
TOTAL	73	34	39

Au total, 73 AMR à déployer au sein des référentiels du périmètre « hors rémunérations » (HT2), dont 34 d'entre elles sont considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de la démarche de CIC en académies.

b. Analyse du déploiement des AMR non clés (hors académies « non concernées »)



L'analyse du déploiement des activités maîtrise de risques (AMR) non clés exclut le périmètre des AMR qui ont été déclarées « non concernées » dans G2P.

En effet, dans le « détail » de chaque tâche de l'outil, un champ figure parmi les « caractéristiques » et permet de renseigner le niveau de priorité de chaque AMR. Le niveau « 0 - non concerné » a ainsi été créé pour déclarer les AMR ministérielles qui n'entrent pas dans certains champs d'intervention de niveau académique.

Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

Un « peloton de tête » d'académies se situe entre 99% et 72% de taux moyen de déploiement pour les AMR non clés (hors académies non concernées).

✓ Taux de déploiement déclarés pour les AMR non clés HT2 par référentiel

Volet "HT2"	Taux moyen de déploiement des AMR non clés par référentiel		
	Mai 2015		
	Pour les 10 premières académies ¹⁶	Pour les 20 premières académies ¹⁷	Pour l'ensemble des académies
Référentiel relatif aux subventions aux établissements privés (forfait d'externat)	91%	79%	58%
Référentiel relatif à la commande publique	91%	86%	61%
Référentiel relatif aux fonctions support CHORUS	88%	72%	53%
Référentiel relatif aux frais de transports, déplacements, missions et réceptions	87%	62%	46%
Référentiel relatif aux subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	84%	65%	44%
Référentiel relatif aux Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)	83%	63%	50%
Référentiel relatif aux prestations d'action sociale	80%	70%	54%
Référentiel relatif aux bourses de l'enseignement scolaire	65%	59%	46%
Moyenne générale	84%	70%	52%

Au niveau des AMR non clés du périmètre « hors rémunérations », le détachement de quelques académies apparaît encore plus significatif : 84% pour les 10 « premières » académies et 70% pour les 20 « premières » ; la moyenne générale se situant à 52% de taux moyen de déploiement.

¹⁶ Il s'agit là des 10 premières académies présentant le meilleur taux moyen de déploiement pour les AMR non clés du hors titre 2 (Cf. graphique page 17)

¹⁷ Idem pour les 20 premières académies

✓ Taux de déploiement déclarés pour les AMR non clés T2 par référentiel

Volet "T2"	Taux moyen de déploiement des AMR non clés par référentiel		
	Mai 2015		
	Pour les 10 premières académies ¹⁸	Pour les 20 premières académies ¹⁹	Pour l'ensemble des académies
Référentiel relatif au supplément familial de traitement	92%	83%	58%
Référentiel relatif à la gestion de la nouvelle bonification indiciaire	88%	81%	56%
Référentiel relatif à l'affectation et à la prise en charge financière d'un lauréat de concours	86%	81%	58%
Référentiel relatif aux indemnités gérées dans les SIRH dans les services académiques	86%	76%	51%
Référentiel relatif à l'absence de service fait	85%	66%	44%
Référentiel relatif à la gestion des congés de maladie ordinaire	77%	64%	44%
Référentiel relatif à la gestion du temps partiel	77%	65%	44%
Référentiel relatif à la prise en charge financière d'un agent	77%	62%	43%
Référentiel relatif aux heures supplémentaires saisies en établissement	66%	53%	36%
Moyenne générale à périmètre constant	80%	70%	48%
Référentiel relatif à la gestion du congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie	67%	49%	35%
Moyenne générale	80%	68%	47%

Idem pour le périmètre lié aux rémunérations : un « peloton de tête » de 10 académies présente un taux moyen de 80% tous référentiels confondus, en comparaison avec une moyenne générale qui se situe à 47%.

¹⁸ Il s'agit là des 10 premières académies présentant le meilleur taux moyen de déploiement pour les AMR non clés du titre 2 (Cf. graphique page 17)

¹⁹ Idem pour les 20 premières académies

c. Synthèse sur l'enquête CIC menée auprès des CROUS par le CNOUS (courriel du 13 mai 2015)

Code	Nature	Pilote	Libellé	Résultat de l'enquête menée auprès des CROUS
SUP006	Clés	CROUS	Effectuer un rappel en septembre et une enquête en janvier auprès des établissements afin qu'ils confirment les critères d'éligibilité des boursiers (absentéisme et statut) ainsi que la réalité de l'inscription pédagogique.	Dans 16 régions, un rappel a été fait en septembre : soit par un courrier du rectorat aux établissements, soit par mails des Crous. Sept CROUS évoquent des réunions avec les établissements durant lesquelles la réglementation (assiduité, changement de statut) est rappelée et les interlocuteurs des services de scolarité sont sensibilisés à ces questions. Cette réglementation est bien entendu rappelée lors de l'enquête (ou des enquêtes) relative au contrôle de l'assiduité effectuée au moins une fois dans l'année, le plus souvent en janvier.
			Mettre en place dès que possible dans l'année un contrôle de l'effectivité de l'inscription pédagogique des étudiants boursiers pour détecter les erreurs ou les étudiants n'ayant pas pris cette inscription.	19 CROUS ont effectué cette AMR : courrier du rectorat, du CROUS, envoi de listes. Les remontées ne sont pas toujours significatives. Un CROUS signale que les données ne sont pas forcément fiables car certaines composantes n'exigent pas d'IP ; donc aucune suspension de bourse n'a été effectuée dans ce CROUS.
			Organiser et réaliser des contrôles à posteriori sur les thèmes suivants : - Contrôle des doublons RIB et noms/prénoms à chaque tour de paiement - Contrôle des apprentis et stagiaires en formation continue, via une extraction Aglae sur codes 12 et 21	Tous les CROUS déclarent contrôler systématiquement les doublons avant chaque tour de paiement. 26 CROUS contrôlent le statut des apprentis et stagiaires : par les codes 12 ou 21 (Apogée) ou directement auprès des établissements concernés.
			Rapprochement des listes de bénéficiaires des aides spécifiques annuelles avec les PV des commissions. Ces contrôles seront planifiés dans un plan de contrôle interne et leur résultat doit faire l'objet d'une traçabilité	27 CROUS indiquent effectuer ces contrôles (Saga, Aglaé). Un CROUS doit encore le faire.
SUP012	Clés	CROUS	Réaliser des contrôles de supervision sur la qualité de l'instruction et sur les RIB.	Pour 22 CROUS, ces contrôles ont été réalisés, sont en cours ou ont été programmés d'ici l'été (en raison du retard du début de l'instruction). Réalisés parfois de façon aléatoire et irrégulière, ils ne sont pas encore toujours concrètement formalisés et leur traçabilité reste souvent à mettre en place. Quand il est indiqué, l'échantillonnage concerne de 10 à 30 dossiers par gestionnaire. Dans l'ensemble, à l'issue des contrôles, les CROUS constatent un nombre d'anomalies limité. A noter : 2 CROUS signalent la réalisation de contrôles externes (TG, Rectorat). Parmi les réponses négatives, deux CROUS précisent que ces contrôles relèvent pour tout ou partie de la plate-forme Ile-de-France. D'autres « font confiance » à des groupes d'harmonisation des pratiques, des formations internes et au tutorat pour les nouveaux gestionnaires, pour assurer la prévention des risques.
SUP013	Clés	CROUS	Réaliser à la fin du mois de septembre de chaque année une opération de relance des étudiants ayant reçu une notification conditionnelle favorable, mais n'ayant pas transmis la confirmation d'inscription permettant de finaliser le dossier et de bénéficier du paiement.	Cette année, 5 CROUS déclarent avoir effectué cette opération de relance. Un Crous l'a partiellement réalisé pour les dossiers en instance de pièces. Quatre prévoient de le faire à la rentrée 2015. Deux CROUS effectuent des relances via les établissements ou pour rappeler qu'il faut valider dans SCOLA. Trois CROUS estiment cette relance non pertinente, considérant que SCOLA et APOGEE sont incontournables. Deux CROUS mentionnent aussi le fait qu'il y a un mailing de relance générale par le Cnous.
SUP014	Clés	CROUS	Pour chaque CROUS : communiquer au rectorat en début d'année un calendrier annuel indiquant les périodes prévisionnelles de liquidation des bourses ainsi que les montants prévisionnels associés.	Tous les CROUS mettent en place ce calendrier prévisionnel, pendant l'été ou à la rentrée. En revanche, les montants prévisionnels associés ne sont que peu communiqués par anticipation puisqu'au moment de la mise en place du calendrier, les inconnues restent importantes (nombre de boursiers, montant des bourses, etc.).
SUP015	Clés	CROUS	Réaliser avec le rectorat un point mensuel de suivi du calendrier annuel afin de vérifier la disponibilité des crédits en vue des prochaines liquidations.	Tous les CROUS déclarent avoir réalisé cette AMR à 100 %. Concernant la disponibilité des crédits, les échanges CROUS/Rectorats s'effectuent autant que de besoin.

Code	Nature	Pilote	Libellé	Résultat de l'enquête menée auprès des CROUS
SUP022	Clés	CROUS	Relancer les établissements n'ayant pas transmis toutes les listes d'assiduité afin d'engager la procédure de notification à l'étudiant, la suspension de la bourse et éventuellement le recouvrement des indus.	Les relances sont effectuées très systématiquement, parfois avec l'appui institutionnel du recteur. Plusieurs CROUS indiquent que des listes d'étudiants sont transmises tous les mois et donc qu'aucune relance n'est nécessaire. Dans quelques cas limités, ces relances n'aboutissent que partiellement.
SUP024	Clés	CROUS	Rapprocher les listes des bourses indues (Aglae) des titres de perception émis (Chorus) – dispositif de fiche navette - contrôle par sondage – traçabilité.	OUI = 36 % ; Partiellement = 21 % ; NON = 43 % Cette année, deux fois plus de CROUS ont réalisé cette AMR. Cette action reste à construire pour une petite majorité ou à compléter pour quelques académies. Quelques commentaires des CROUS :- Pas d'OR émis suite aux suspensions de bourse.- Problème de l'insolvabilité des étudiants et familles.- Ce contrôle par sondage est effectué par le rectorat.- Retour des duplicata de titres émis pour contrôle avec liste indus (toujours conformes).- Contrôle annuel en commun avec le rectorat. - Une interface Aglae/Chorus ?- Fiche navette remplacée par un fichier issu d'Aglae pour éviter les risques de saisie manuelle
SUP001	Non clés	CROUS	Droit de communication auprès de l'administration fiscale des informations fiscales fournies par l'étudiant	Ce dispositif est connu de l'ensemble des CROUS, même si tous n'y ont pas recours. Seize d'entre eux ne l'ont pas utilisé en 2014-2015, le plus souvent faute de besoin répertorié sur la période considérée. L'utilisation reste néanmoins limitée : entre 1 et 5 fois, 7 CROUS ; 10 fois, 1 CROUS ; 50 fois, 1 CROUS. Un CROUS n'est pas directement concerné (plateforme), deux autres disposent de la possibilité de vérifier les informations fiscales des étudiants sur le site DRFIP. Un CROUS indique qu'il n'a pas eu de réponse à sa demande. Deux autres, au contraire, notent que les réponses sont reçues en 48 heures.
SUP003	Non clés	CROUS	Les risques encourus en cas de déclaration de fausses informations font l'objet d'une mention spécifique sur le dossier. L'étudiant en signant le dossier confirme en avoir pris connaissance.	L'information concernant les risques encourus figure très explicitement dans un encadré du dossier national juste au-dessus de la signature de l'étudiant et des parents, s'il est mineur. Certains CROUS rappellent le contrôle systématique de la signature du dossier et son retour à l'étudiant en cas d'absence de cette signature
SUP011	Non clés	CROUS	Faire systématiquement figurer dans la notification conditionnelle faite à l'étudiant après la première instruction, le récapitulatif des informations prises en compte pour l'instruction du dossier de bourses : l'étudiant peut ainsi vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations.	L'ensemble des informations utiles figure sur la notification universelle conditionnelle issue d'AGLAE.
SUP025	Non clés	CROUS	Réaliser et documenter une revue afin de mettre à jour les données personnelles des bénéficiaires des prêts d'honneur et s'assurer que tous les bénéficiaires ayant à s'acquitter d'échéances de remboursement font l'objet de l'émission d'un titre de perception.	79 % des CROUS assurent une mise à jour des données et un suivi annuel du dispositif selon des modalités diverses (registre, fiches individuelles, logiciel, fichiers Excel). Pour les quelques CROUS qui répondent négativement, soit ils ne sont pas concernés, soit c'est le rectorat qui assure ce suivi. Plusieurs CROUS font état de difficultés avec les changements d'adresse des bénéficiaires pas toujours connus. Un CROUS indique que le n° INSEE réclamé à chaque bénéficiaire permet en permanence leur traçabilité.

Conclusion du CNOUS : « En 2014, le dispositif du Contrôle Interne Comptable avait été développé avec la mise en place de nouvelles AMR, les actions plus anciennes s'inscrivant bien davantage dans l'activité quotidienne des CROUS. Les relations sont étroites entre les acteurs concernés, voire institutionnalisées et ont permis la mise en œuvre d'actions concertées qui ont été approfondies en 2014/2015. Si d'une académie à l'autre les situations demeurent disparates et peuvent, ici ou là, faire l'objet d'améliorations sensibles des actions à conduire, il apparaît nettement que la progression collective est significative, notamment sur les nouvelles AMR. »